

carvelo2go - partage de vélos-cargos électriques

Conditions générales de vente (CGV)

1. Objet du contrat

- 1.1 carvelo2go est une plateforme de partage exploitée par l'Académie de la mobilité SA, Berne (ci-après: exploitante) pour la réservation et l'utilisation de vélos-cargos (appelés vélos ci-après). Les propriétaires (ci-après propriétaire/s) de vélos-cargos proposent via carvelo2go leurs vélos en location aux utilisatrices/utilisateurs (ci-après utilisateur/s).
- 1.2 Les CGV présentes règlent aussi bien l'utilisation de la plateforme de réservation par les utilisateurs (rapport entre les utilisateurs et l'Académie de la mobilité SA en tant qu'exploitante) que la location des vélos (rapport entre les utilisateurs et les propriétaires). Un contrat de location entre l'utilisateur preneur et le propriétaire est conclu automatiquement à chaque location d'un vélo. Les propriétaires des vélos sont visibles lors de la réservation. En tant qu'exploitante de la plateforme, l'Académie de la mobilité n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles revendications liées au rapport contractuel entre l'utilisateur et le propriétaire.

2. Mode de fonctionnement de carvelo2go

- 2.1 La plateforme carvelo2go permet à l'utilisateur de réserver et d'utiliser un vélo-cargo durant une période limitée. L'utilisation de la plateforme requiert un enregistrement unique et gratuit.
- 2.2 Pour réserver un vélo, l'utilisateur choisit sur la plateforme un emplacement et un vélo disponible ainsi que l'heure du départ et de la fin de l'utilisation.
- 2.3 Les vélos peuvent être loués à l'heure. La durée maximale de location est de 7 jours.
- 2.4 Les vélos sont gérés par des "hôtes". Les "hôtes" sont des partenaires de carvelo2go qui gèrent les vélos sur mandat des propriétaires. Ils sont responsables du chargement des accumulateurs ainsi que de la remise du vélo et des clés.
- 2.5 L'utilisateur se rend à la date et à l'heure convenues pour le début de la location chez l'hôte du vélo choisi. L'hôte lui remettra la clé et l'accumulateur du vélo contre la présentation d'une pièce d'identité officielle.
- 2.6 L'utilisateur ramène le vélo chez l'hôte avant la fin de la période de location convenue, verrouille le vélo et remet la clé à la personne responsable chez l'hôte. Cette personne peut faire un constat de l'état du vélo avec l'utilisateur.

3. Enregistrement

- 3.1 Pour utiliser l'offre de carvelo2go, il faut au préalable s'enregistrer sur le site internet www.carvelo2go.ch. La personne qui s'enregistre doit indiquer ses prénom, nom, adresse, sexe et âge.
- 3.2 Les changements de nom et d'adresse doivent être immédiatement annoncés à l'exploitante, c'est-à-dire par le biais du compte d'utilisateur sur www.carvelo2go.ch.
- 3.3 Par son enregistrement, l'utilisateur reconnaît explicitement les CGV présentes.

4. Tarifs et paiement

- 4.1 Le prix du loyer est indiqué sur le site internet www.carvelo2go.ch ainsi que sur l'appli. Il est affiché avant la conclusion de chaque réservation.
- 4.2 Pour réserver un vélo, il faut indiquer un moyen de paiement valable jusqu'à la fin de la durée de la location, par ex., une carte de crédit. Le prix du loyer est prélevé à la fin de la location, resp. au moment où le vélo est retourné. En indiquant le moyen de paiement, l'utilisateur autorise l'exploitante de prélever directement le loyer, voire d'éventuels frais d'annulation ou d'éventuelles pénalités en raison d'un retour tardif du vélo.
- 4.3 Les réservations peuvent être annulées sans frais jusqu'à 24 heures avant le début de la location, ensuite une taxe d'annulation de 5 francs est prélevée. Une location qui a commencé ne peut plus être annulée et le prix complet de la location est dû. La durée de la location peut être prolongée jusqu'à 7 jours au maximum sans frais annexes avant la fin de la durée de la location en cours.

- 4.4 L'utilisateur peut acquérir un abonnement contre paiement d'une redevance annuelle pour bénéficier de tarifs de location plus avantageux. Le prix et les conditions de cet abonnement figurent sur www.carvelo2go.ch. Les abonnements sont valables une année à chaque fois et ne peuvent pas être annulés avant la fin de ce délai. 30 jours avant l'échéance de l'abonnement, l'utilisateur reçoit un avis par courriel lui indiquant que son abonnement sera prolongé automatiquement d'une nouvelle année, s'il ne le résilie pas avant l'échéance, et que le prix de l'abonnement sera alors prélevé. Lorsque l'utilisateur commande son premier abonnement, il a la possibilité d'annuler sa commande par écrit à l'adresse info@carvelo.ch dans les 14 jours calendrier suivant sa commande.

5 Disponibilité de l'offre

- 5.1 L'utilisateur n'a pas droit à une disponibilité garantie de la plateforme de réservation et des vélos.
- 5.2 La remise et la restitution du vélo ne sont possibles que durant les heures d'ouverture de l'hôte concerné.
- 5.3 L'exploitante de la plateforme ou les propriétaires des vélos ne peuvent pas être rendus responsables de dérangements ou de déficiences de la plateforme et de leurs conséquences.
- 5.4 L'exploitante s'efforce d'offrir le meilleur service de renseignement possible par téléphone et par écrit pour répondre aux questions concernant la plateforme. L'utilisateur n'a cependant pas droit à la disponibilité ou à certains standards de qualité du service de renseignement. Les éventuelles questions concernant la location doivent être adressées au bailleur concerné.

6 Utilisations de vélos-cargos / responsabilité d'utilisateurs

- 6.1 L'utilisation des vélos est en principe ouverte à tous les utilisateurs intéressés. Les propriétaires se réservent toutefois la possibilité d'utiliser eux-mêmes leurs vélos. L'utilisateur doit avoir au moins 16 ans. Les éventuelles restrictions fixées par les propriétaires sont publiées sur la plateforme.
- 6.2 L'utilisateur s'engage à utiliser, garder et verrouiller précautionneusement le vélo, à respecter toutes les prescriptions légales liées à la possession, à l'utilisation ou à la conservation du vélo et à suivre les instructions d'entretien et d'emploi du fabricant ou de l'exploitant.
- 6.3 Avant d'entrer en possession de la chose louée, l'utilisateur doit s'assurer que le vélo est dans un état garantissant la sécurité conformément à la loi sur la circulation routière. Si le vélo n'est pas dans l'état exigé par la loi, l'utilisateur n'a pas le droit de l'utiliser et doit annoncer les déficiences à l'Académie de la mobilité en tant qu'exploitante (info@carvelo.ch, 058 827 34 14). L'utilisateur peut aussi annoncer les déficiences à l'hôte qui transmet les renseignements à l'exploitante.
- 6.4 L'utilisateur s'engage à rendre le vélo dans le même état qu'au moment où il l'a pris. S'il ne le fait pas, le propriétaire peut faire procéder aux travaux nécessaires à cet effet aux frais de l'utilisateur.
- 6.5 L'utilisateur est responsable de toutes les redevances, taxes, amendes, par exemple pour conduite du vélo par une personne qui n'est pas autorisée, pour l'utilisation du vélo à des fins interdites, ainsi que de toute autre sanction pénale liée à l'utilisation du vélo et pour laquelle le propriétaire du vélo peut être mis à contribution à moins qu'une faute du propriétaire n'en soit à l'origine.
- 6.6 Si le vélo tombe en panne, l'utilisateur doit le ramener à l'hôte. Le propriétaire ou l'exploitante ne peuvent être rendus responsables d'éventuels coûts subséquents.
- 6.7 Le bailleur, resp. l'exploitante se réserve le droit de facturer les pénalités suivantes:
- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| retour tardif du vélo: | 10 francs par heure entamée |
| vélo fortement sali: | 50 francs |
| clé perdue: | 20 francs |
- 6.8 Sans l'autorisation expresse du bailleur, l'utilisateur n'a pas le droit d'utiliser le vélo à des fins politiques (manifestations, etc.). L'utilisateur n'a pas le droit d'apporter des modifications au vélo (par ex., modifier les panneaux publicitaires, etc.)
- 6.9 Le vélo ne peut pas être vendu, mis en gage ou chargé de droits de tiers. Il est en particulier interdit de sous-louer le vélo.
- 6.10 L'exploitante et le propriétaire recommandent à l'utilisateur de porter un casque à chaque sortie.

7 Comportement en cas de dommages

- 7.1 En cas de dommages même légers, l'utilisateur doit immédiatement dresser à l'intention du propriétaire un rapport détaillé avec une esquisse illustrant le cas. Cette règle vaut aussi en cas d'accidents provoqués par l'utilisateur sans participation de tiers. Il est interdit de reconnaître des droits à la partie adverse. Le

rapport sur l'accident doit comprendre les noms et adresses de toutes les personnes participantes et d'éventuels témoins ainsi que les numéros de plaque minéralogique des véhicules impliqués. Le rapport doit être adressé à l'exploitante de la plateforme à l'attention du propriétaire.

- 7.2 En cas de vol, les clés du vélo, un rapport sur le déroulement du vol ainsi que le rapport de police doivent être déposés chez l'exploitante à l'intention du propriétaire dans les 24 heures ou jusqu'au début de la journée ouvrable officielle suivant le vol. Le propriétaire dénonce ensuite le vol à la police en tant que détenteur de l'objet loué. L'utilisateur permet à l'exploitante et au propriétaire de consulter tous les documents concernant l'affaire auprès de tous les services officiels concernés.
- 7.3 Si le vélo n'a pas été retrouvé en l'espace de 30 jours, le propriétaire se réserve le droit de facturer à l'utilisateur les coûts de l'achat d'un nouveau vélo. Si le vélo a été retrouvé, le propriétaire se réserve le droit de facturer à l'utilisateur les éventuels frais de recherche et de remise en état du vélo ainsi que la perte de gain résultant de l'indisponibilité du vélo.

8. Assurance

- 8.1 L'utilisateur confirme en s'enregistrant qu'il a conclu une assurance-responsabilité civile nécessaire à l'utilisation de vélos.
- 8.2 L'utilisateur utilise le vélo à ses propres risques et périls. L'utilisateur confirme qu'il est assuré en cas d'accident.

9. Responsabilité de l'exploitante et des propriétaires

- 9.1 L'exploitante et les propriétaires excluent toute responsabilité pour des dommages et coûts subséquents que l'utilisateur subit directement ou indirectement à la suite de l'application du contrat, à moins que les dommages aient été causés par négligence grave ou intentionnellement par l'exploitante ou le propriétaire. Demeurent réservées en outre les prestations de garantie du fabricant du vélo.

10. Protection des données

- 10.1 L'exploitante observe les prescriptions de la législation suisse sur la protection des données en gérant et en traitant les données concernant l'utilisateur. Elle est autorisée à récolter et à traiter des données personnelles servant à la conclusion du contrat et à la fourniture des prestations contractuelles.
- 10.2 L'utilisateur accepte que ses données soient transmises à des tiers, soit en particulier au propriétaire, pour l'application, le déroulement et la gestion du contrat d'utilisation. Les données personnelles peuvent en outre être utilisées sous une forme résumée et anonymisée pour des analyses et études.
- 10.3 Par ailleurs, les conditions concernant la protection et la sécurité des données s'appliquent.

11. Disposition finale

- 11.1 L'exploitante se réserve le droit de mettre fin aux rapports avec des utilisateurs qui ne respectent pas ces CGV (par ex., retour tardif répété du vélo, etc.) sans indiquer de motif et sans rembourser les versements déjà effectués.
- 11.2 L'utilisateur n'a pas le droit de céder à des tiers des droits résultant de ce contrat.
- 11.3 L'exploitante a le droit de modifier à tout moment les CGV. Les utilisateurs sont informés via courriel dans les délais utiles sur les éventuels changements. Les changements ont force de loi à la prochaine location si l'utilisateur ne les conteste pas par écrit jusque-là. Si une telle opposition a lieu, le rapport contractuel est considéré comme dissout. Les versements effectués ne sont pas remboursés.
- 11.4 Ces CGV sont soumises au droit suisse. Le fort judiciaire est Berne.

En tant qu'exploitante de la plateforme "carvelo2go" et au nom des propriétaires

Académie de la mobilité SA
Maulbeerstrasse 10
3001 Berne

Le CGV présentes entrent en vigueur le 25 avril 2017.